



Arrêt maladie + Pression + Fin de contrat

Par Sarah91470

Bonjour,

Pour faire rapide, mon employeur m'a annoncé qu'il ne pouvait plus me garder pour cause économique, après fin septembre.

Une rupture conventionnelle a pour le moment été stipulée à l'oral. J'attends toujours de la signer.

Cependant du jour au lendemain mon travail ne plait plus, il est apparemment bâclé, mal fait etc.

J'estime avoir trop de travail pour moi seule dans un temps de travail impartis (8h dans la journée) et que s'il est " mal fait et pas fait " je me prend des remontrances.

On m'a dit " honte à vous " une dizaine de fois d'affilées. Puis que " je me victimisais "

Je reçois la plus part de mes consignes de travail, le soir tard une fois ma journée terminée.

Je n'arrive plus à aller au travail sans stress, angoisse.

Sachant que rien n'est acté et écrit pour la fin de mon contrat (CDI). Puis-je me mettre en arrêt maladie sans que cela retarde cette fin de contrat qui d'après mon employeur serai le 30/09 ?

Merci

Par kang74

Bonjour

Je n'ai pas compris si au final c'est une RC ou un licenciement économique .

Car pour un départ au 30/09 la RC aurait dû être déjà signée .

Vous gardez bien tout ces messages écrits à disposition chez vous .

Pour le reste si votre état de santé relève de l'arrêt de travail, vous pouvez voir avec votre medecin .

Mais l'arrêt de travail n'est pas là pour régler les conflit avec un employeur .

Après je ne connais pas votre fonction dans l'entreprise mais si réelles difficultés économiques et menace de fermeture de l'établissement, il y a effectivement une certaine vigilance à avoir en ce qui concerne comptabilité, et RH pendant cette période .

Par janus2

Pour faire rapide, mon employeur m'a annoncé qu'il ne pouvait plus me garder pour cause économique, après fin septembre.

Une rupture conventionnelle a pour le moment été stipulée à l'oral. J'attends toujours de la signer.

Bonjour,

La rupture conventionnelle n'a pas vocation à remplacer un licenciement économique !

Puis-je me mettre en arrêt maladie

A moins que vous soyez médecin, non ! On ne se met pas tout seul en arrêt maladie.

Par Sarah91470

On m'a annoncé que l'on ne pouvait plus me garder car ma patronne ne pouvait plus me verser mon salaire à partir du 30/09 donc m'a proposé une rupture conventionnelle.

Que je n'ai effectivement toujours pas signé.

L'établissement ne ferme pas seulement elle ne me garde pas.

J'envisageais un arrêt maladie au cas où la pression subite devenait trop importante pour ma santé.

Donc effectivement. Je pense qu'il y a un problème dans leur gestion du fait que je n'ai rien signé du tout pour un départ annoncé le 30/09

Par kang74

Et vous n'envisagez pas , de façon plus logique, de chercher un autre emploi ?

Par Sarah91470

Dans la région où je suis actuellement il n'y a pas beaucoup d'offre d'emploi à moins de faire 1h de route matin et soir.

Donc j'aurais espérer avoir un peu de temps avant de retrouver un emploi pour voir si je pouvais/devais potentiellement changer de logement etc.

Qui plus est je souhaitais sûrement me reconvertir donc avoir une formation et pour cela demander l'aide de France Travail.